

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N° 2014/72
OBJET : SUBVENTION ASSOCIATION - LA COMPAGNIE DES ATELIERS DE MUSIQUE
EN TERRE DES GRAVES

Nombre de Conseillers présents : 41

Nombre de Conseillers présents et représentés : 45

Quorum : 20

Date convocation du Conseil Communautaire : 22/04/2014

Date d'affichage de la convocation au siège : 22/04/2014

Le 29 Avril 2014 de l'année deux mille quatorze à 18 h 30
à la Technopole du Site Montesquieu à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la
Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent*</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent*</i>	<i>Excusé, procuration à</i>
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNE Philippe (Maire)	P	
BURTIN - DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard (Maire)	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean André (Maire)	P	
CLEMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoit (Maire)	P		Fabrice BOS	E	Mme CHENNA
Martine TALABOT	E	M.DANNE	Nadine CHENNA	P	
Philippe BARRERE	P		Philippe DIAS	P	
Valérie LAGARDE	P		Muriel EYL	P	
Thierry BLANQUE	P		Catherine FOURNIER	P	
Béatrice CANADA	P		Anne-Marie LABASTHE	E	M.FATH
Philippe BALAYE	P		Alain LAGOARDETTE	P	
Michèle BOURROUSSE	P		Jean-François MOUCLIER	P	
Christian GACHET	P		Nadine JOLIVET	P	
Nathalie ROUSSELOT	P		Jean-Paul MERCADIE	P	
Félicie DURAND	P		Laure BENCTEUX	P	
Dominique LARRUE	P		Bernard CHEVALIER	P	
Françoise BETES	P		Bernadette PELISSIER	P	
Alexandre DE MONTESQUIEU	P		Jean-François BORDELAIS	P	
Corinne MARTINEZ	P		Maryse DEBACHY	P	
Sylvie OHRENSSTEIN-DUFRANC	P		Jean KESLER	P	
Benoist AULANIER	P				

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur CHEVALIER est élu secrétaire de séance

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent

SUBVENTION ASSOCIATION LA COMPAGNIE DES ATELIERS DE MUSIQUE EN TERRE DES GRAVES

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2003/19 en date du 11 avril 2003, définissant les critères d'aide aux associations ;

Vu les réunions de la Commission «Vie Associative» du 12 décembre 2013 ;

Vu la réunion de la commission « Vie Locale » du 4 juin 2013

La demande exposée ci-après ayant reçu un avis favorable lors de leur examen par les commissions vie associative et vie locale, il est donc proposé de verser une subvention à l'association ci-dessous dénommée, dans le cadre d'une convention annuelle,

<i>Association</i>	<i>Convention</i>	<i>Objet de la demande</i>	<i>Montant</i>
Compagnie des ateliers de musique en terre des graves	annuelle	Orchestre à l'école et manifestation	4 000,00 €

La Compagnie des ateliers de musique en terre des graves (CAM) intervient sur la CCM et poursuit en relation avec les écoles de musique et certaines communes du territoire deux objectifs :

- Soutenir, encourager les initiatives permettant de valoriser la musique d'ensemble et l'enseignement musical sous toutes ses formes ;
- Faciliter dans les mêmes domaines, la coordination des actions déjà entreprises ou à venir

Pour conduire à bien son projet intercommunal la CAM propose 5 types d'interventions :

Constitution et développement d'une harmonie junior intercommunale

Mise en œuvre du dispositif « orchestre à l'école »

Accompagnement des communes dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires par la mise en place d'ateliers musique

Coordination entre les 4 écoles de musique associatives du territoire pour les cours de musique « *cuivres et percussions classiques* » et prise en charge à hauteur de 50% du coût annuel d'enseignement avec des tarifs préférentiels pour les familles.

Manifestations musicales intercommunales pour sensibiliser le plus grand nombre

Le Conseil Général subventionne à hauteur de 10 000 € par an pendant trois ans (de 2012 à 2014).

Le conseil de communauté à l'unanimité

- 1°) **décide** de l'attribution d'une subvention à l'association, au titre de l'exercice 2014, selon le tableau ci-dessus ;
- 2°) **autorise** Monsieur le Président à signer tous documents afférents au versement desdites subventions ;
- 3°) **inscrit** les crédits nécessaires au budget 2014

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 29 Avril 2014

Le Président

Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement